



FORMATEUR PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (IBC)

RÉF. PRAPIBC/F/FI/2020/V1



Lieu

Noisy-le-Grand
Autre



Tarif

1790 €HT
Sur devis



Durée

70 heures (3j+3j+4j)
3 jours de travail Inter-
session en entreprise



Prérequis

Attestation de
réussite du parcours
d'autoformation @01001*
Capacités relationnelles,
d'animation et d'expression



Effectif

10 participants max



Public

Personnels des entre-
prises et des organismes
de formation souhaitant
former et certifier les
salariés acteurs PRAP



Référent pédagogique

Marie Bera / Directrice
Formatrice en
Prévention des
Risques Professionnels,
habilitée par l'INRS
06 88 81 29 05
marie.bera@prev-it.com

Objectifs

- Participer à la réalisation et à l'animation du projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement.
- Assurer la formation PRAP et le maintien des compétences des salariés.
- Délivrer les certificats PRAP aux salariés qui ont suivi la formation et validé leur épreuve certificative.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- Exposés, travaux de groupes, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en inter-session, et plan d'actions personnalisé.
- Documents du dispositif PRAP de l'INRS.
- Organisme de formation habilité PRAP IBC niveau 2 par le réseau prévention de l'Assurance Maladie-Risques professionnels / INRS disposant d'un formateur de formateurs PRAP IBC certifié par l'INRS.

Évaluation et validation

- La présence du stagiaire sur l'intégralité de la formation est un point incontournable pour la validation de sa formation.
- Réussite aux trois épreuves certificatives :
 - Réalisation et présentation d'un pré-projet de formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique.
 - Analyse d'une situation de travail, au regard de l'activité physique.
 - Conception et animation d'une séquence de formation-action à destination des salariés dans le cadre de son projet de formateur PRAP.
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation.
- Délivrance d'un certificat de formateur PRAP option IBC valable 36 mois.

* Attestation de réussite du parcours d'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou de suivi de la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » faite par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale.

Facultatif mais conseillé :

- Savoir utiliser un logiciel de traitement de texte ainsi qu'un logiciel de présentation.
- Participer préalablement à la formation d'acteur PRAP.



Déficience motrice



Déficience motrice (amputation)



Allergies



Maladies invalidantes



Maladies cardio-vasculaires



Déficience auditive



Déficience visuelle



Personne à mobilité réduite

Prenez contact avec le responsable pédagogique de l'organisme de formation qui étudiera votre situation et les possibilités d'accessibilité.

Contenu



Présentation de la formation : participants et attentes, objectifs, programme et organisation.

- Le dispositif PRAP.
- La démarche Prévention.
- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation à la prévention.
- Place de l'activité physique dans l'activité de travail.
- Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- Analyse des déterminants de l'activité physique.
- Formalisation et hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation « salariés PRAP IBC ».

Bilan de formation : tour de table, évaluation de la formation, atteinte des objectifs pour chacun, axes d'amélioration, suggestions, remise des attestations.

Voir le programme complet sur prev-it.com